

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 09

**Objet : Mise à disposition
individuelle de personnel Mairie
de Seyne les Alpes - PAA**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Étaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

| | |
|--------------------|-------------------|
| AUZET Éric | FLORES Sylvain |
| BALIQUE François | GRAVIERE Remy |
| BASSET Françoise | ISOARD Christian |
| BAUDOUI Marie Anne | MAGAUD Marie José |
| BONDIL Marc | POSTEL Chrystelle |
| BOURJAC Jean Marie | REBOUL Childéric |
| CROZALS Florent | SEVENIER Jean |

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée F-Explicite.com

99_DE-004-200067437-20210630-09_30062021

Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération en date du 12 février 2019, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une mise à disposition auprès de Provence Alpes Agglomération pour assurer les missions d'entretien des locaux des bâtiments situés à Seyne les Alpes : quartier l'Arénas et rue du Barri 04140 Seyne les Alpes.

Ces bâtiments accueillent le service administratif de l'abattoir, le service administratif et technique de l'eau et l'assainissement et la maison de service au public.

Afin d'assurer la continuité de ses missions, il convient de mettre à disposition cet agent pour une quotité de 6 heures hebdomadaires auprès de Provence Alpes Agglomération pour les missions mentionnées ci-dessus.

| | Collectivité d'origine | Collectivité bénéficiaire | Cadre d'emplois | Quotité de la mise à disposition | Service | Durée à compter du 1 ^{er} février 2022 |
|---|------------------------|---------------------------|-------------------|------------------------------------|----------------------|---|
| 1 | Seyne les Alpes | PAA | Adjoint technique | 17.14% soit 6 heures hebdomadaires | Entretien des locaux | 3 ans |

Cette mise à disposition à titre payant est conclue pour une période de trois ans. Le coût annuel de la mise à disposition est estimé à 6360 €.

Il est proposé :

- D'approuver la mise à disposition selon les modalités définies ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



RFÇU EN PREFECTURE

Le 05/07/2021

Agglomération Provence Alpes

98_DE-004-200067437-20210630-09_30062021